

COMPTE RENDU ÉTAT DE SITUATION COVID-19

27 mai 2020

(36 CDC présentes de 11 régions différentes)

MOT DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Transmettre de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

SUIVI DE LA VIE ASSOCIATIVE

+ Déroulement des rencontres hebdomadaires et thématiques

On rappelle le retour des « 4 à 6 » les jeudis qui sont accessibles via le même lien pour toutes les rencontres de membres. Par ailleurs, on confirme le maintien des rencontres d'information et d'échange de 14h à 15h30 les mercredis. Ces rencontres sont précédées, de 13h à 14h d'un moment de soutien privilégié pour les nouvelles directions ou les CDC qui ont des questions à adresser à l'équipe de façon plus spécifique. Pour les rencontres thématiques sur des sujets spécifiques, elles seront appelées selon les besoins ou opportunités et des sondages Doodle seront utilisés pour fixer les moments de réflexion.

+ Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle aura lieu sur la plateforme Zoom le vendredi 5 juin de 9h30 à 11h. Comme indiqué dans la convocation, il faut s'inscrire pour recevoir le lien pour participer à la rencontre. Votre présence est essentielle et attendue. Il sera d'ailleurs question de la révision du plan d'action dans le contexte extraordinaire de la COVID-19. L'ensemble des documents préparatoires à la rencontre sera transmis le 1^{er} juin. D'ici la tenue de l'assemblée, les CDC sont invitées à faire part de leur intérêt pour poser leur candidature à un poste du conseil d'administration ainsi qu'à réfléchir à leur implication au sein des différents comités de la TNCDC.

+ Formation sur l'utilisation de zoom et animation dynamique

Suivant l'expression du besoin des membres, la TNCDC organise une série de formation sur l'utilisation de zoom et l'animation virtuelle qui s'adresse d'abord aux équipes de travail des CDC. D'abord une formation technique sur l'utilisation de la plateforme Zoom offerte par la CDC Beauce-Etchemins qui sera accompagnée d'un guide d'utilisation. Cette formation sera offerte à deux reprises les 9 et 15 juin de 14h à 16h. Ensuite, une formation sera offerte par Dynamo afin de faire de ce mode d'échange virtuel une expérience vivante: Comment animer adéquatement ? Comment favoriser la participation de toutes les personnes présentes? Comment continuer à « prendre soin » des gens que l'on anime ? Cette formation sera aussi offerte à deux reprises le 22 juin de 13h à 16h et le 23 juin de 9h à 12h. Plus de détails à venir via l'infolettre.

+ Rencontre thématique sur la formation

Les difficultés entourant l'accès au PACME et l'obligation de tenir les formations au plus tard le 30 septembre alors que l'on anticipe des besoins de formation à plus long terme ainsi que l'opportunité de développer du contenu virtuel de formation pour tous amènent la TNCDC à

inviter ses membres qui le souhaitent à échanger sur les possibilités d'arrimage de l'offre de formation des CDC. La rencontre aura lieu le 9 juin 2020 de 9h à 11h. Pour y participer, voici le lien zoom : https://us02web.zoom.us/j/89648201027

POINTS D'INFORMATION

+ Projet d'observatoire sur l'impact de la crise sur les organismes communautaires

La chargée de projet a été embauchée et entrera en poste le 15 juin prochain. Il s'agit d'Alice Lepetit qui après un passage dans le milieu syndical souhaitait faire un retour dans l'action communautaire. Elle a une expertise en recherche, mais aussi une solide expérience en mobilisation et gestion de projet en partenariat, notamment suivant ces travaux au sein de la Fédération des femmes du Québec, du Conseil des Montréalaises et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Aussi, le projet d'observatoire a maintenant une chercheuse associée. Il s'agit d'Annie Camus de l'UQAM qui est associée au département d'organisation, au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et à la chaire de recherche du Canada en économie sociale. Elle s'intéresse plus particulièrement à l'organisation du travail et aux rapports avec les pouvoirs publics. La composition du comité d'encadrement de la recherche est en voie d'être confirmée. Une première rencontre aura lieu à la mi-juin.

+ Déconfinement

Depuis plusieurs semaines maintenant, les organismes communautaires reçoivent des consignes pour le moins contradictoires en regard de la réouverture ou non de leurs services. Certaines directions de santé publique ont récemment affirmé que les organismes communautaires pouvaient désormais rouvrir leurs services à la population. La TNCDC a tenté de comprendre d'où provenaient ces informations et leurs véracités. Il semblerait que La Direction nationale de Santé publique via le Dr Richard Massé, adjoint au Dr Horacio Arruda, a envoyé le 20 mai dernier un message aux directions régionales de santé publique concernant la reprise possible des activités pour les organismes communautaires. Dans le message envoyé, il était stipulé : « En suivi des discussions à la TCNSP, vous trouverez ci-joints, quelques éléments de précisions relatifs aux activités des organismes communautaires : Les organismes communautaires peuvent reprendre leurs activités en suivant les directives énoncées par la santé publique. Il est possible de se référer à la fiche de l'INSPQ COVID-19 (...) ».

Or, cette fiche, Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires¹, dont la TNCDC a partagé le contenu la semaine dernière, date de mars 2020 et était destinée aux organismes communautaires dit « prioritaires » qui avaient dû maintenir certains services durant la crise sanitaire, d'où la confusion. Ce qu'il semble important de retenir c'est que l'IINSPQ ne peut pas déclarer la réouverture de quoi que ce soit. Ce n'est pas son mandat.

L'équipe de la TNCDC réitère que l'action communautaire n'a pas encore reçu de consigne claire de la part du gouvernement en lien avec la réouverture des services à l'exception des organismes du secteur famille. Il n'est d'ailleurs fait aucune mention des organismes dans le plan de déconfinement graduel de tous les secteurs, que le gouvernement vient de rendre public. Par ailleurs, les organismes communautaires demeurent autonomes. Si des organismes veulent réfléchir à la réouverture de leur service, la TNCDC leur suggère de se référer à l'outil² produit par la CTROC et de réfléchir à tous les aspects qui demandent d'être évalués et pensés pour ce faire,

lhttps://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2946-organismes-communautaires-covid19.pdf ahttp://ctroc.org/wp-content/uploads/2020/05/Quand-et-comment-d%C3%A9confiner-19-05-2020.pdf

afin de prendre des décisions en fonction de leur réalité d'organisme, de leur mission et de leur capacité (ressources humaines, locaux...). À la demande des CDC, l'outil est d'ailleurs aussi disponible en version Word dans l'accès-membres du site internet de la TNCDC.

+ Conférence de presse RQ-ACA

Le RQ-ACA tiendra une conférence de presse le mercredi 3 juin prochain à 9h30. Dans le contexte de la mise à jour budgétaire à venir en juin, on souhaite rappeler l'importance de l'action communautaire en tant que filet social du Québec et dénoncer le sous-financement chronique qui handicape les organismes dans la situation actuelle où les services doivent être réorganisés alors que les besoins des personnes vulnérables augmentent. On demande un rehaussement de financement pour soutenir les organismes dans le cadre de la crise actuelle dès le budget 2020-2021. Il sera possible de suivre la conférence de presse directement sur Facebook.

+ Sondage sur l'utilisation des outils technologiques :

On rappelle aux CDC de compléter les sondages sur l'utilisation des technologies numériques, qui seront utiles pour tracer le portrait des technologies numériques utilisées par le réseau des CDC

- Un sondage long prenant environ une trentaine de minutes qui permet de recenser les outils numériques que vous utilisez, c'est le portrait de la situation https://fr.surveymonkey.com/r/PWBS99Y
- Le deuxième, un sondage-éclair, permet de documenter ce qui a changé dans votre utilisation des technologies numériques en lien avec la crise actuelle. https://fr.surveymonkey.com/r/PJ6WCJH

+ OVSS : outils d'animation pour exercice de bilan

La crise socio-sanitaire a un impact sur le développement des communautés. L'Opération veille et soutien stratégique (volet recherche et analyse du Collectif des partenaires en développement des communautés) propose une veille, puis une analyse, afin de comprendre cet impact. Il propose notamment un guide de discussion, dont les résultats peuvent à la fois donner l'occasion aux acteurs et actrices de réfléchir à la situation actuelle, tout en fournissant à l'OVSS de l'information précieuse. De nombreuses CDC souhaitent faire un « bilan » de la crise, avec leurs membres et leurs partenaires. Cet outil pourrait leur être utile, ainsi qu'à toutes démarches régionales ou locales qui souhaitent réaliser une discussion avec son équipe, ses membres ou ses partenaires. Voici le guide, qui se veut un outil d'aide à la réflexion : <u>Guide de discussion pour les territoires</u>. Finalement, L'OVSS collige également tous les comptes-rendus et documents pertinents, et met en ligne un questionnaire simple pour les personnes qui voudraient partager leurs observations : <u>questionnaire en ligne</u>.

SUIVI DES PROGRAMMES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES

RAPPEL : VOIR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LA MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES <u>www.tncdc.com/covid-19/</u>

+ Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)

Le MTESS a avisé qu'en raison de l'épuisement des budgets disponibles le « volet entreprise » (qui est géré localement et régionalement via les centres locaux d'emploi ou directions de Services Québec) sera fermé. Les organismes qui souhaitent y déposer une demande seront invités à se regrouper et déposer dans le cadre du « volet promoteur collectif ». Ceci ne vient donc

aucunement aider les CDC dans leurs démarches présentement alors que l'on ne sait toujours pas si elles sont admissibles à ce volet géré nationalement via la Commission des partenaires du marché du travail. Des démarches sont toujours en cours à cet effet. Une CDC a avait fait une demande a décidé d'offrir tout de même les formations, mais les coûts doivent être absorbés par les participants ou la CDC elle-même.

+ Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)

Le déploiement de ce fonds à différentes trajectoires et mandataires avec des exigences différentes. Pour se faire une tête sur ce fonds, voir un outil de présentation³ et une infolettre développée par la CDC Action-Gardien⁴.

Pour l'ensemble des trajectoires de fonds, les critères de sélection sont les suivants :

- + Répond à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19, en répondant à des besoins essentiels ou en soutenant les activités de la vie quotidienne ;
- + Vient en aide à une ou plusieurs populations vulnérables durant la crise de COVID-19;
- + Peut être réalisé dans un court délai avec un budget raisonnable;
- + Les dépenses déjà soutenues par un autre fonds ou programme ne sont pas admissibles.

Trajectoire 1: Les Fondations communautaires du Canada https://www.communityfoundations.ca/fr/initiatives/fonds-durgence/

- + Demandes : déposées au national et redirigé vers les fondations locales (en l'absence de fondation locale, le national traitera la demande)
- + Admissibilité : donataires reconnus⁵ (y compris les organismes de bienfaisance) au service des Canadiens vulnérables
- + Soutien: Les montants limites peuvent varier d'une fondation à l'autre, mais on estime à 40 000\$ et 75 000\$ les plafonds pour les petits milieux et les grandes villes ou régions.
- + Critères : Répondre à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être, causé par la COVID-19; desservir un ou plusieurs groupes vulnérables; être exécutés sur une courte période, avec un budget raisonnable.
- + Délais : date limite pour déposer une demande le 27 juillet et l'utilisation des fonds doit être faite au plus tard le 31 mars 2021.

Trajectoire 2: Centraide https://www.centraide.ca/updates/

Les demandes aux différents centres de Centraide seront gérées par des organismes locaux afin de soutenir des organismes de bienfaisance et des OBNL. En effet, certains Centraide sont en mesure de travailler avec des organismes sans but lucratif pour assurer la prestation des services à l'échelle locale. Il faut communiquer directement avec son Centraide pour vérifier l'admissibilité d'un OBNL. Il n'est pas nécessaire d'être accrédités par Centraide pour avoir accès aux fonds. Le fonds se gère différemment selon les régions. Ainsi pour connaître les montants maximums, les dates limites et la procédure, il faut que chaque groupe communique avec son Centraide localement.

https://www.centraide.ca/wp-content/uploads//2020/05/JOINT-Emergency-Community-Support-Fund-Webinar-FR-May-22.pdf

https://mailchi.mp/12191658107e/le-point-de-la-cdc-asgp-sur-la-covia/25020548fbclia=lwAR3dKn9CT4o1o1G7GC_8117nUYibvCcaylYjRJdu_c_bOH9kdeFiMcWo8Y

⁵ Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, <u>les donataires reconnus</u> sont des organismes qui peuvent remettre des reçus officiels pour les dons que leur font les particuliers et les sociétés. Les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent également faire des dons à ces donataires reconnus.

Trajectoire 3: Croix-Rouge canadienne

https://www.croixrouge.ca/

- + Demandes : Dépôt national via le site internet et analyse avec représentants régionaux et locaux
- + Admissibilité: Organisme sans but lucratif, qui génère moins de 1.5 M\$ de revenus qui offrent des services aux Canadiens vulnérables (50% au moins de ses activités) et qui n'est pas un organisme de bienfaisance enregistré ni un donataire reconnu. Les organismes doivent avoir une structure de gouvernement et de reddition de compte en place.
- + Type de soutien : Soutien financier soit en subventions (entre 5000\$ et 100 000\$), soit pour de l'équipement et de la formation (2 programmes distincts)
- + Délais : Date limite pour dépôt de demande le 7 juillet 2020 pour le programme de subvention et le 21 juin 2020 pour le programme d'équipement et de formation et utilisation des fonds au plus tard le 31 octobre 2020.

+ Ligne téléphonique : service d'aide à la résilience des entreprises

Le gouvernement fédéral a annoncé un service téléphonique d'appui à la planification financière pour les petites entreprises et les OSBL connaissant des difficultés dans le contexte de la COVID-19. Ce service qui sera en place pendant quatre semaines aidera les gestionnaires qui ont besoin de conseils en matière de planification financière, en particulier ceux qui n'ont pas accès à un comptable. Les conseillers pourront répondre aux questions sur la réglementation fiscale et sur les répercussions de la COVID-19, renseigner les propriétaires au sujet des programmes de soutien gouvernementaux qui correspondent le mieux à leur situation particulière et élaborer une planification financière stratégique en vue de la reprise des activités. Pour utiliser le service : numéro sans frais 1-866-989-1080, sept jours par semaine, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

+ Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

Dans le cadre de ce programme visant à baisser de 75% du coût du loyer des entreprises frappées par la Covid-19, des prêts-subventions seront accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués admissibles. Cela couvrira 50 % des trois loyers mensuels payables en avril, mai et juin.

Les petites entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer, qui ne génèrent pas plus de 20 M\$ en revenus annuels bruts et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédant la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %, sont admissibles à ce fonds. La petite entreprise en location couvrira jusqu'à 25 % du loyer, le propriétaire assumera 25 %, le gouvernement fédéral et les provinces se partageront les 50 % restants (qui sera directement versé aux prêteurs hypothécaires).

Le portail de demande de l'AUCLC destinée aux petites entreprises ouvrait le 25 mai 2020 : https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business?guide=Renseignements%20n%C3%A9cessaires%20pour%20pr%C3%A9senter%20une%20demande

PÉRIODE D'ÉCHANGE

+ Groupe d'achats de matériel

Certains CISSS et CIUSSS soutiennent les organismes communautaires dans l'acquisition de matériel sanitaire. Par contre, la majorité n'a pas de matériel disponible pour les organismes ou limite l'accès à certains organismes « essentiels ou prioritaires ». Plusieurs CDC sont à documenter les besoins des organismes, mettre sur pied des groupes d'achat de matériel sanitaire et faire des demandes aux fonds d'urgence pour y répondre. Plusieurs souhaitent aussi pouvoir distribuer des masques auprès de la population. Un défi demeure dans l'interprétation des consignes de la santé publique, notamment à l'effet de permettre l'utilisation des masques lavables. Pour le moment, les CDC recommandent de prévoir au moins 10 masques par travailleur afin de pouvoir changer de masque au moins 5 fois par jour pendant une journée de travail de 8 heures.

+ Gestion des ressources humaines

Plusieurs organismes se préparent à reprendre des activités, mais doivent jongler avec de jeunes travailleurs avec des enfants à la maison. La CNESST prévoit que le travailleur est tenu de se présenter au travail s'il est rappelé à moins que sa santé et sa sécurité ne soient compromises (suivant enquête de la CNESST). Par ailleurs, l'incapacité de remplacer les ressources humaines qui ne souhaiteraient pas reprendre des activités pose problème avec les enjeux de conciliation de travail-famille. Ainsi, c'est à l'organisme de voir jusqu'où il peut accommoder les travailleurs. Or, on attend des milieux de travail de fournir le matériel et de s'assurer de la santé et sécurité de son personnel. En somme, l'organisme dans sa réflexion de reprendre ou non des services, doit prendre en compte la situation de ses travailleurs et sa capacité à garantir leur sécurité.

+ Déconfinement et autonomie des organismes

Plusieurs régions (par exemple Estrie, Bas-St-Laurent et Abitibi-Témiscamingue) dénoncent des interventions du réseau de la santé ou de la sécurité publique qui demandent aux organismes de reprendre leurs activités ou de développer des offres de services qui ne coïncident pas avec leur mission initiale. En somme, on perçoit de nombreuses atteintes à l'autonomie des organismes qui doivent toujours jongler avec des interprétations différentes des consignes de la santé publique. Ainsi, les CDC réitèrent qu'il est vivement souhaité que des consignes claires émergent en lien avec l'action communautaire. Pour le moment, certaines régions demandent aux organismes de déposer des demandes de dérogation à la santé publique alors qu'ils ne devraient pas avoir à faire ces démarches. Par ailleurs, il ne faut pas penser que les organismes ne souhaitent pas reprendre des activités. Bien au contraire, les CDC sont très fières de la capacité d'adaptation des organismes et de leurs innovations dans les changements de pratiques.

+ Tables de concertation

Les cellules de crise ralentissent tranquillement leurs actions qui étaient surtout en réaction à la situation d'urgence. Tranquillement, les tables de concertation se remettent en place au niveau du développement social, mais les façons de travail et les priorités ne sont plus les mêmes.

+ Personnes vulnérables

On souligne un bon coup de la CDC Grandes-Marées qui, avec leur concertation régionale de lutte à la pauvreté, a mis sur pied une campagne de soutien aux personnes assistées sociales. Un plan de communication et différentes activités médiatiques ont été organisé pour rejoindre différents publics. Un souci est accordé aussi à soutenir les personnes elles-mêmes pour la prise de parole publique.

TNCDC.COM/COVID-19

